

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE DU 13 avril 2021 – 18 heures

Présents : 13

DELFOLE Yves – DECOSTER Christine (arrivée à 18h45) - DEROUILLERS Patrick – DURIEZ Patrick - - BOUREL Michel – GRUSON Paul – DEFOSSEZ Odile - MOULART Fabienne - VANCAYZEELE Véronique - CITERNE Denis - DULONGCOURTY Evelyne - BOULINGUIEZ Pamela - LEROY Jean-Alain - MAES Philippe -

Procurations :

DECOSTER Christine à DEROUILLERS Patrick jusqu'à 18h45
GRASSET-TURCQ Séverine à Patrick DURIEZ

Excusé :

Effectif du conseil municipal : 15
Présent en séance : 13
Procurations : 2
Absent : 0

Secrétaire de séance : Paul GRUSON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

- Approbation et observation compte rendu et du procès-verbal du 2 mars 2021
- Examen des projets de délibération

Adoption du procès-verbal du 2 mars 2021

Contre : Mme BOULINGIEZ

Pour 12

M.Maes et M.Leroy n'ont pas donné d'avis

Adoption du compte rendu du 2 mars 2021

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte rendu

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

1 – approbation du compte administratif

La délibération 05.03.2021 est retirée et remplacée par la présente délibération

Après vérification des écritures de l'année 2020 et sur demande du Trésorier Principal, des mandats ont été annulés

- Pour :
- 187.96€ en fonctionnement
 - 1 230.24€ en investissement

et il en résulte des modifications impactant le résultat de clôture de l'année 2020 ;

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice 2019	Part. affectée à l'inv. (1068)	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	927 905.48	525 640.32€	-		-	
RECETTES	927 905.48	348 943.73	-176 696.59€	150 097.53€		-26 599.06€
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	831 667.99	545 364.73€	-			
RECETTES	831 667.99	637 963.15€	92 598.42€	347 745.99€	100 000.00€	340 344.41€
TOTAUX	1 759 573.47		- 84 098.17€	497 843.52€	100 000.00€	313 745.35€

Les restes à réaliser restent inchangés, soit :

358 504.00€ en dépenses

308 069.12€ en recettes

Le compte administratif est adopté par :

10 voix pour

3 voix contre (M. LEROY, M. MAES, Mme BOULINGIEZ)

2 – Approbation du compte de gestion

Le compte est un document financier qui est, en quelque sorte, le reflet des dépenses ordonnancées par le maire et ensuite réalisées effectivement par le comptable.

C'est ainsi que le résultat final du compte de gestion est identique à celui dont vous avez pris connaissance lors du vote du compte administratif, à savoir un résultat d'exercice 2020

de – 84 098.17€ et un résultat global de clôture 313 745.35 €.

Le conseil municipal a adopté le compte de gestion 2020 dressé par le comptable, après mise au vote

POUR : 12

ABSTENTION : 3 (BOULINGUIEZ P. LEROY J-L, MAES P.)

Contre : 0

3 – Affectation des résultats

Après mise au vote et suite à l'approbation du compte administratif

Le conseil municipal a décidé d'affecter 80 000€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés, le solde soit 260 344.41€ au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté »

Vote :

12 Voix POUR

3 : Abstentions (P. BOULINGUIEZ, J-A .LEROY, P. MAES)

4 – Subventions de fonctionnement aux associations locales

Le Maire propose :

De diminuer de moitié les subventions aux associations qui n'ont pas eu d'activité

- De reconduire les subventions des associations qui ont pu poursuivre leurs activités

Montant proposé suivant le tableau ci-après :

Associations	Subventions	
	Allouées en 2020	Propositions pour 2021
Maison de Till	606.00 €	622.00 €
Maison de Till (fonctionnement 2€/hab)	2 094.00€	2 078.00€
Comité des fêtes	*5 000.00 €	2 500.00 €
Parents d'élèves	1 650.00 €	1 650.00 €
CSPM (comité soutien patrimoine Merrisien)	300.00€	150.00€
Entente Merris « Football Club »	1 200.00 €	600.00 €
Saint-Sébastien	540.00 €	270.00 €
Central physique club	800.00 €	800.00 €
Club des aînés « mon village »	450.00 €	225.00 €
Club des aînés « mon village » :voyage	• 1550.00€	0€
Don du sang	500.00€	500.00€
Amicale des anciens combattants	150.00 €	150.00 €
Loisirs Plaisir Culture	1 200.00€	600.00€
Loisirs créatifs	200.00€	100.00€
Attelage de l'Hagedoorne	0	0
Le Souvenir Français	150.00 €	150.00 €
Total	16 390,00 €	10 395,00 €

- * non versé pour absence de bilan financier établi sur l'année civile
- Subvention pour l'organisation du voyage des aînés

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – VOTE DES TAUX

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19.29% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale
 Soit taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.97% (13.68% taux communale + 19.29% taux départemental)
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.31%

7- Vote du Budget Primitif 2021

La délibération 07.03.21 du 2 mars 2021 est retirée et remplacée par la délibération présentée ce jour.

Vu la délibération de ce jour, portant affectation du résultat de fonctionnement 2020 au budget primitif de 2021 le Maire propose que les sommes inscrites lors du vote du budget le 2 mars restent identiques :
 il propose que la somme de 1230.24€ qui résulte de la différence entre l'excédent voté ce jour de 26 599.06€ et celui du 2 mars soit 27 829.30€ soit imputé comme suit
 au Compte 2033 : 1 000€
 au Compte 2113 : 230.24€ duquel il propose d'ajouter 662.55€ ce qui portera le compte 2113 à 892.79€
 au Compte 21318 : la somme prévue à ce compte pour la réalisation de la salle multi-activités est enlevée pour être inscrite et au compte 2313 pour 426 000€

et que la somme de 187.96€ différence entre excédent du 2 mars 340 156.45€ et celle de ce jour 230 344.41€
 Soit imputée au compte 022 ce qui porte le montant à : 25 787.96€
 Ces propositions étant acceptées

Il propose d'adopter le budget primitif comme suit :

	Pour mémoire crédits votés en 2020	Réalisations 2020	Reports de crédits de 2020	Nouveaux crédits pour 2021	Proposition de budget pour 2021
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	927 905.48	526 870.56	358 504.00	957 364.87	957 364.87
RECETTES	927 905.48	348 943.73	308 069.12	957 364.87	957 364.87
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	831 667.99	545 552.97		835 218.45	835 218.45
RECETTES	831 667.99	637 963.43		835 218.45	835 218.45
TOTAUX	1 687 122.75				1 792 583.32

Après délibération le budget est adopté

PAR 12 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (P.BOULINGUIEZ, J-A LEROY, P.MAES)

8 – Renouvellement adhésion au village patrimoine

Le Maire propose de désigner le Comité de Soutien au patrimoine Merrisien.

Il propose de valider le renouvellement de l'adhésion au Village Patrimoine et de l'autoriser à signer les documents y afférents.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à Village Patrimoine

9 - Groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique de SIECF TE Flandre

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention du groupement de commandes.

10 - Prises de compétence par la CCFI

- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

M. Le Maire expose qu'il souhaite que le conseil municipal se prononce sur les nouvelles prises de compétences de la CCFI et dans un deuxième temps sur l'approbation des statuts, lesquels ne lui donnent pas satisfaction.

Il présente la délibération de la CCFI concernant la prise de compétence relative à l'organisation de la mobilité et la met au vote

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Il présente la délibération de la CCFI concernant la prise de compétence relative à la collecte et aux traitements des déchets SMICTOM suite à l'adhésion de 5 nouvelles communes (Morbecque, Steenbecque, Thiennes, Boeseghem et Blaringhem)

La conseil accepte à l'unanimité

Il expose qu'à chaque fois que des compétences sont prises il y a lieu de modifier les statuts et en donne

lecture

Après en avoir délibéré, le conseil refuse à l'unanimité la modification des statuts aux motifs que l'entretien des ponts a été exclu de l'intérêt communautaire.

11 - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE FEDERALE DE TIR A L'ARC EN 2022

M.le Maire expose que le Président de l'association de tir à l'arc souhaite organiser une rencontre fédérale en 2022

Il présente les différents aspects organisationnels et financiers (Avantage et inconvénients)

Après discussion les élus sont dubitatifs et estiment que la commune n'a pas la capacité d'organiser cette manifestation, qu'elle ne dispose ni des espaces, ni des infrastructures, ni de la logistique adaptés à l'ampleur d'une telle manifestation.

Puis le Maire demande de se prononcer par un vote

Pour l'organisation : 1 (j-a Leroy)

Abstention : 2 (P.Maes, P.Gruson)

Contre : 12

12 – Loyer Institut Karene

M.Le Maire propose de diminuer de moitié le loyer pour le mois d'avril et que si jamais l'état ne m'était pas en œuvre les mesures promises on verrait à l'exonérer complètement du loyer d'avril

Accepté à l'unanimité

Communication du maire :

1 - La réception définitive de l'église qui devait être prévue le 13 avril n'a pas eu lieu pour cause de confinement. Elle est reportée au 27 avril.

Reste à solutionner le problème des factures d'eau et l'évacuation de la cuve de récupération des eaux de pluie.

2 – M. Le maire expose qu'il a pris contact avec la CERAMA, qui dépend du ministère de l'écologie et de la cohésion du territoire, l'état a prévu 10 000 000€ pour une expertise des ponts, donc il s'est mis en rapport avec cet organisme pour connaître le degré de corrosion des joints et une évaluation des risques et peut-être une estimation des coûts des réparations.

Par ailleurs, une réunion a été demandée en présence des communes concernées, de la CCFI et de la SNCF pour trouver une solution quant à la prise en charge des coûts.

Questions de Mme BOULINGUIEZ

Concernant la rue de la gare, quand est-il pour le stationnement des véhicules ?

M. le Maire explique qu'il a questionné le Département lequel ne fera rien car c'est une route à grande circulation, donc il n'est pas question de faire un stationnement à cheval entre le trottoir et la voirie et qu'il accepterait peut-être que la portion de route soit passée à 30km/h, après discussion le conseil propose de mettre

une ligne jaune. Un arrêté sera donc pris dans ce sens de la borne Waultier jusqu'à la série de maison soit environ 100m.

Mme BOULINGUIEZ questionne le Maire sur la date d'arrivée des jeux, le Maire avait demandé qu'ils soient installés pour les vacances, lesquels malheureusement ont été avancées. Elle observe aussi, que le port du masque n'est pas respecté par tous, notamment aux abords de l'école

La séance est levée à 20h30

Nom	Prénom	Signature
BOULINGUIEZ	Pamela	
BOUREL	Michel	
CITERNE	Denis	
DECOSTER	Christine	
DEFOSSEZ	Odile	
DELFOLE	Yves	
DEROULLERS	Patrick	
DULONGCOURTY	Evelyne	
DURIEZ	Patrick	
GRASSET-TURCO	Séverine	Absente
GRUSON	Paul	
LEROY	Jean-Alain	
MAES	Philippe	
MOULART	Fabienne	
VANCAYZEELE	Véronique	